

A. Louis fils légitime de Jacques Lempeven propriétaire. ^{no 10 de}
François Gros, l'un des acte Baptiste le quatre de novembre
Y. Mil Joseph, l'autre l'un des D. Son baron à l'île de Louis —
Lempeven son frère paternel le Sach Marreine Marie —
Durch femme de legs L'aveu ~~de~~ vignes ou illitres, l'un
et Michaud l'autre